

**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de
la Communauté française du 19 juin 2009 portant
désignation des membres du Conseil supérieur de
l'enseignement spécialisé**

A.M. 29-02-20102

M.B. 27-04-2012

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Vu le décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé, tel que modifié notamment l'article 180, alinéa 3;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2009 portant désignation des membres du Conseil supérieur de l'enseignement spécialisé;

Considérant que les membres visés ci-dessous répondent aux conditions fixées par le décret précité,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'annexe 1^{re} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2009 portant désignation des membres du Conseil supérieur de l'enseignement spécialisé, les modifications suivantes sont apportées :

«Bernadette Stevens, directrice d'école (LC)» est remplacée par «Janine Gobiet, chargée de mission (LC)»;

«Eric Renoir, directeur d'école» est remplacé par «Geneviève Van de Keere, directrice d'école»;

«José Soblet» est remplacé par «Eric Daubie»;

«André Dupont» est remplacé par «Maria Di Stéfano»;

«Maria Di Stéfano, directrice de CPMS (CF)» est remplacée par «Marie-Louise Philippe, directrice de CPMS (CECP)»;

«André Caussin, inspecteur coordonnateur» est remplacé par «Pierre Fenaille, inspecteur»;

«Maryline Vincent» est remplacée par «Christine Deravet-Hanot»;

«Christine Deravet-Hanot» est remplacée par «Isabelle Resplendino»;

«Hélène Delory» est remplacée par «Mireille Lebrun»;

«Hira Laci» est remplacée par «Joëlle Lacroix».

Article 2. - A l'annexe 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2009 portant désignation des membres du Conseil supérieur de l'enseignement spécialisé, la modification suivante est apportée :

«Gisèle Marlière» est remplacée par «Céline Limbourg»;

«Céline Limbourg» est remplacée par «Catherine Lemière».

Article 3. - La Direction générale de l'enseignement obligatoire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 29 février 2012.

Mme M.-D. SIMONET

